



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2020

18 heures 00

GF/VC

N° 002537

Direction Générale
des Services -
Désignation des
représentants de la
commune d'Apt au
sein des organismes
extérieurs -
Établissements
publics de
coopération
intercommunale ne
disposant pas d'une
fiscalité propre
(Syndicats de
communes)

Affiché le :

Le mercredi 15 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseillère municipale), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère municipale)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

L'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation des comités syndicaux des syndicats de communes dispose que :

« Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires.

« La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

« Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7. »

L'article L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200716-2537-2-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020

représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. ». En application de ce principe, les représentants de la Commune d'Apt au sein du SIRTOM et du Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon seront désignés, sur proposition du Maire d'Apt, par le conseil de la communauté de communes.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les nominations prennent effet immédiatement.

La commune d'Apt est représentée dans les conseils syndicaux des syndicats intercommunaux ci-après désignés :

Syndicat	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon	1	1
Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien	1	1
Syndicat mixte Forestier	1	1

Madame le Maire demande que soient présentées les listes des candidats destinés à représenter la commune d'Apt au sein des Établissements publics de coopération intercommunale ne disposant pas d'une fiscalité propre.

La liste des candidats ci-après est présentée :

LISTE DEMAIN VOUS APPARTIENT		
Syndicat	Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon	Gaëlle LETTERON	Elhadji NDIOUR
Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien	Pascal CAUCHOIS	Denis DEPAULE
Syndicat mixte Forestier	Laurence GUIGOU	Cédric MAROS

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200716-2537-2-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020

S'il n'y a pas d'autre liste, il est proposé de ne pas voter au scrutin secret et il est procédé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et 5212-7,

LE CONSEIL

Désigne comme suit les membres du conseil municipal chargés de représenter la commune d'Apt auprès des syndicats intercommunaux ci-après désignés :

Syndicat	Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon	Gaëlle LETTERON	Elhadji NDIOUR
Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien	Pascal CAUCHOIS	Denis DEPAULE
Syndicat mixte Forestier	Laurence GUIGOU	Cédric MAROS

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200716-2537-2-DE
Date de télétransmission : 01/09/2020
Date de réception préfecture : 01/09/2020